



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue

RÉFLEXIONS DE L'ÉTAT CUBAIN AU SUJET DU PROGRAMME UNIVERSEL
D'AUDITS DE SÛRETÉ — MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USAP-CMA)
À LA SUITE DE L'AUDIT DONT IL A FAIT L'OBJET EN MARS 2019

(Note présentée par Cuba)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail expose les réflexions de la République de Cuba à propos des résultats du dernier audit du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA), de son exécution et de la méthode employée.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à prendre note des informations figurant dans la présente note ;
- à demander à l'OACI d'examiner les aspects énumérés au paragraphe 3.2, alinéas a) à e), de la présente note de travail afin de réviser et d'améliorer l'USAP-CMA ;
- à appuyer les recommandations du Conseil de l'OACI figurant dans son *Rapport sur l'examen de la portée et de la méthodologie du Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)*.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A39-WP/497, <i>Rapport du Comité exécutif sur le point 17 de l'ordre du jour, Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)</i> C-WP/14918, Conseil – 217 ^e session, <i>Projet de note de travail de l'Assemblée — Rapport sur l'examen de la portée et de la méthodologie du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)</i> A40-WP/32, <i>Rapport sur l'examen de la portée et de la méthodologie du Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)</i>

¹ Version espagnole fournie par Cuba.

1. INTRODUCTION

1.1 Depuis son lancement, l'USAP a fonctionné selon deux cycles d'audits, le premier couvrant la période 2002-2007 et le deuxième, la période 2008-2013. Les résultats de ces audits ont fourni à l'OACI une vue d'ensemble de la situation de la sûreté et de la supervision de l'aviation dans les États, ce qui a mené à la formulation de recommandations et au recensement de vulnérabilités, pour lesquelles des mesures ont été prises aux fins du renforcement des systèmes de sûreté de l'aviation.

1.2 En vue de veiller à la continuité de l'USAP, à la fin du deuxième cycle d'audits, fin 2013, on a approuvé l'inclusion d'une méthode de surveillance continue (CMA) fondée sur les risques. Cette nouvelle méthode de travail a axé le processus d'audit sur les besoins et les caractéristiques propres à chaque État, en leur fournissant une forme de surveillance continue et personnalisée, propice à l'amélioration de l'efficacité puisqu'elle permet à l'Organisation de cibler les États qui font face à de graves carences de sûreté dans l'appui qu'elle fournit.

1.3 La transition de l'USAP vers la CMA s'est achevée fin 2014, dès la mise en œuvre complète de la nouvelle méthode qui, à partir de 2015, a intégré des éléments issus à la fois de la surveillance continue et de l'approche fondée sur les risques.

1.4 L'USAP-CMA promeut l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail qui obligent les États à mieux se préparer pour assimiler ces nouveautés. La nouvelle méthode se décline en quatre activités : audits fondés sur la documentation, audits axés sur la supervision, audits axés sur la conformité, activités d'assistance à la sûreté de l'aviation et autres activités de suivi.

1.5 L'OACI a décidé de conduire des audits USAP-CMA fondés sur la documentation en premier lieu dans les États dont l'aviation est à un niveau convenable ou avancé. L'État cubain a fait l'objet d'un audit de ce type en août 2015, sur la base des audits menés par l'OACI tant au moyen de visites de surveillance qu'au cours des cycles d'audit USAP-CMA antérieurs, qui avaient montré les progrès considérables accomplis par le pays dans la suite à donner aux constatations, après quoi son système de sûreté de l'aviation a été jugé avancé et à un niveau de stabilité convenable.

2. ANALYSE

2.1 À l'issue de l'audit fondé sur la documentation de 2015, grâce à ses réponses aux questions de protocole (PQ) de l'USAP-CMA, Cuba a obtenu un indicateur de 99,74 %. Toutefois, lors du dernier audit mené en mars 2019, de nombreuses questions ont été soulevées quant à cette même documentation et le statut du pays a été jugé non satisfaisant sur la base des archives qui avaient déjà fait l'objet d'un audit en 2015, auxquelles les seuls changements apportés concernaient les nouveaux amendements des Annexes 17 et 9.

2.2 Les irrégularités suivantes ont été constatées :

- a) la documentation n'a pas pu être examinée avant le début de l'audit car le site de l'OACI n'était pas disponible suffisamment longtemps ;
- b) au cours de l'audit, les auditeurs ont demandé des informations supplémentaires en vue de répondre à plusieurs PQ, pour lesquelles il était nécessaire d'obtenir des autorisations de la part des plus hautes autorités des organes centraux de l'État ; parmi ces demandes figurait la visite non prévue de certains sites, ce qui a débouché sur des procédures dont la durée a dépassé le temps imparti pour l'audit ;

- c) l'État a répondu sur-le-champ à de nombreuses PQ, y compris la communication de documents qui n'ont pas été pris en compte durant l'audit.

2.3 Certaines des PQ sont répétitives et abstraites, ce qui mène à des constatations. De la même manière, de nombreuses questions sont liées dans plusieurs constatations, générant ainsi des notes très basses, étant donné qu'un même problème produit différents effets.

2.4 Nous n'avons pas compris la raison de la lourde insistance sur la recherche de constatations pendant l'observation du système de télévision en circuit fermé, ce que nous avons jugé déplacé et qui n'a pas abouti aux informations objectives que recherchait l'auditeur.

2.5 Le rapport final contient des constatations relevant de l'Annexe 9 qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec le coordonnateur.

3. CONCLUSIONS

3.1 À la neuvième réunion des Directeurs de l'aviation civile, qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago, Cuba a exprimé son mécontentement quant aux résultats de l'audit USAP-CMA mené en mars 2019 et est revenu sur les critères et l'exécution de cet audit.

3.2 La section « Analyse » de la présente note de travail décrit les incongruités et les contradictions qui sont apparues au cours de l'audit ; elles doivent être prises en compte si l'on veut que les audits USAP-CMA soient menés de manière plus objective et plus précise, et ainsi qu'on encourage et motive les États à régler les réels défauts constatés et à entreprendre d'améliorer les résultats obtenus. Il convient pour cela d'appuyer le renforcement et l'amélioration du Programme USAP-CMA (critères, orientations, méthodologies). Les aspects suivants, notamment, pourraient être examinés aux fins d'une révision et d'une amélioration des audits USAP-CMA :

- a) renforcer la préparation des États en les formant à la méthodologie et aux protocoles de l'USAP-CMA ;
- b) mettre à disposition en permanence les outils sur le site web ;
- c) détailler davantage les plans d'audit afin de permettre une meilleure coordination avec toutes les entités nationales qui feront l'objet d'une visite ;
- d) réviser les PQ de l'USAP-CMA pour veiller à leur conformité avec l'Annexe 17 – *Sûreté – Protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite*, et l'Annexe 9 — *Facilitation*, y compris les amendements les plus récents, de manière à ce qu'elles soient suffisamment claires pour les audités et les auditeurs ;
- e) améliorer la formation des auditeurs pour veiller à une interprétation uniforme des normes.

3.3 Cuba est en mesure d'obtenir dans les plus brefs délais de meilleurs résultats qui témoigneront des normes atteintes en matière de sûreté de l'aviation.